

Réunion
périodique entre
l'Etat mauritanien
et les bailleurs
de fonds

Lire page 8

HORIZONS

Revue à mi-parcours
du Projet d'Appui
au secteur de
l'Enseignement
de base

Lire page 9

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS - ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIE NNE D'INFORMATION - N° 6775 DU JEUDI 26 MAI 2016 PRIX : 100 UM

Le Président de la République lance la mise en service de deux patrouilleurs de la marine nationale

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a regagné Nouakchott, hier après-midi, en provenance de Nouadhibou où il a lancé la mise en service de deux patrouilleurs relevant de la Marine nationale et visité des édifices publics dans la capitale économique.

C'est ainsi qu'il a procédé, hier matin à Nouadhibou, au lancement de la mise en service de deux nouveaux patrouilleurs de la marine nationale "Timbédra" et "Gorgol". Ces deux bâtiments navals contribueront au renforcement des missions de souveraineté (patrouilles, contrôle, surveillance des points d'entrée par mer du territoire, sauvetage, police de la navigation et de la pêche, lutte contre le trafic et la pollution environnementale).

Par ailleurs, le Chef de l'Etat a reçu, hier après midi à Nouadhibou, en compagnie du Chef d'état major général des Armées, le général de brigade, Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, le bouclier de la Marine nationale en reconnaissance du rôle qu'il a joué pour rendre opérationnelles les forces armées en général et la marine nationale en particulier.

Lire pages 3-4



Le Chef de l'Etat à la presse:

« Des contacts intensifs sont en cours pour que le dialogue politique se déroule comme prévu »



Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a souligné hier après-midi à Nouadhibou, dans une déclaration à la presse, que le dialogue politique se déroulera comme prévu et que des contacts intensifs sont en cours avec les différentes parties prenantes pour qu'il en soit ainsi, relevant qu'il y a une forte volonté politique de respecter les délais à cet égard.

Il a, par ailleurs, exprimé sa satisfaction par rapport au niveau de préparation en cours du premier sommet arabe de Nouakchott dans les délais prévus notant que le gouvernement s'attelle à tout mettre en œuvre pour assurer le succès de ce sommet.

Lire page 4

Le Président de la République reçoit une délégation d'Amnesty International



Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a reçu en audience, hier à Nouakchott, une délégation d'Amnesty International, actuellement en visite en Mauritanie, sous la conduite de son secrétaire général, M. Salil Shetty.

Lire page 5

Fin de l'atelier sur la simplification du cadre juridique des entreprises de la ZFN



à la réalisation des objectifs de la ZFN dont l'attrait des investissements, l'encouragement du secteur privé et le développement des infrastructures dans cette zone pour en faire un pôle de compétitivité et un "hub" régional de classe internationale. A cela s'ajoutent la création de nouveaux emplois et l'amélioration des compétences professionnelles des travailleurs mauritaniens et d'une manière générale, l'impulsion du développement économique et social de la Mauritanie. L'atelier a permis de sensibiliser les décideurs et investisseurs ainsi que les représentants du secteur privé sur l'attractivité du régime de cette zone et sa capacité à encourager le flux de l'investissement direct étranger.

Les travaux de l'atelier de sensibilisation sous le thème "vulgarisation du cadre juridique et institutionnel de la Zone Franche de Nouadhibou (ZFN) et des procédures extra-juridictionnelles applicables à cette zone, organisé mardi matin à Nouakchott, ont été clôturés en début d'après-midi. L'atelier a été l'occasion pour mettre en exergue les opportunités d'attraction du règlement de la ZFN et sa conformité aux normes internationales en matière de promotion du secteur privé et d'attrait de l'investissement étranger.

Les communications présentées, au cours des travaux de l'atelier, ont porté essentiellement sur les acquis réalisés à tous les niveaux et la réactualisation du règlement juridique relatif à certaines mesures dont celles de l'organisation et du développement des infrastructures de base. Des échanges et des débats entre le secteur privé relevant de la chambre de commerce, le patronat mauritanien et des représentants de la ZFN ainsi que des départements chargés de l'Economie, des Finances, des Pêches et de la Justice ont eu également lieu. Le secrétaire général du Centre d'Organisation à la ZFN à Nouadhibou, Dr Mohamed Mahmoud Ould Sidebatt, a réaffirmé le souci du

secteur privé au sein de la chambre de commerce et du patronat à hisser le partenariat au plus haut niveau, permettant de capitaliser leurs investissements pour réaliser les objectifs stratégiques de la ZFN.

Le centre a approuvé le schéma stratégique à l'horizon 2020 qui contribuera incontestablement à concrétiser les agrégats visés par la ZFN, conformément aux orientations du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a-t-il ajouté, notamment l'amélioration du climat des affaires et des indicateurs du développement de la zone. Il s'est dit également convaincu que les partenaires du secteur privé au niveau de Nouakchott rejoindront leurs collègues à Nouadhibou pour matérialiser ces objectifs à la lumière des expériences réussies relatives à l'intégration du secteur privé dans le règlement de la zone.

La cérémonie de clôture s'est déroulée en présence des secrétaires généraux du ministère de la Justice, du patronat mauritanien et de la chambre de commerce ainsi que d'autres personnalités. Rappelons que cet atelier a été ouvert mardi par la Zone Franche de Nouadhibou (ZFN) à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie. Il s'agissait de contribuer

Il a également mis en lumière la pertinence du dispositif juridique de la zone qui consacre les meilleures pratiques internationales en matière d'incitation et d'organisation au service de la compétitivité des opérateurs et intervenants dans l'espace de la zone. Plusieurs communications ont été présentées montrant que le projet de la zone franche est désormais une réalité avec des perspectives prometteuses sur tous les plans en ce qu'elle offre comme avantages et garanties aux investisseurs. L'atelier a été l'occasion de présenter les opportunités d'investissement du secteur notamment dans le domaine des pêches, du tourisme et de l'industrie ainsi que des projets pilotes de partenariat public-privé.

Le lancement de l'atelier s'est déroulé en présence du gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie, du secrétaire général du ministère, du secrétaire général du Centre de Régulation de la Zone Franche, du directeur général de la CDD ainsi que du secrétaire général de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie.

Célébration au Tagant de la 6^e édition de la semaine africaine de la vaccination

La sixième édition de la semaine africaine de la vaccination (SAV), placée sous le thème "comblons les lacunes sur la vaccination et restons sans polio", a été célébrée par la Mauritanie lundi 23 Mai 2016, à l'instar des autres pays de la région.

La semaine a pour objectif de renforcer la couverture vaccinale au Tagant jugée très faible au 1^{er} trimestre de 2016 par la sensibilisation, le plaidoyer, l'organisation des activités avancées et mobiles, le renforcement de la chaîne de froid et la formation du personnel de santé.

L'événement a donné lieu à une cérémonie au dispensaire de Tidjikja, sous la présidence du secrétaire général du ministère de la Santé, M. Ahmed Ould Sid'Ahmed Ould Dié, en présence du wali du Tagant, M. Sidi Maouloud Ould Brahim, du représentant par intérim de l'OMS, Dr. Daogo Sosthème Zombré, du maire de Tidjikja et d'un représentant de l'UNICEF.

Elle a été marquée par la remise de prix aux enfants distingués par le respect du calendrier vaccinal et la bonne tenue du carnet de vaccination et un échange de mots entre le secrétaire général du ministère de la Santé, le représentant de l'OMS et le maire de Tidjikja.

Le secrétaire général du ministère de la Santé, M. Ahmed Ould Sid'Ahmed Ould Dié, a souligné que la SAV ne représente pas seulement une nouvelle approche pour accélérer l'atteinte des objectifs sanitaires ou une alternance des autres services sanitaires mais

constitue la clé de voûte pour toutes les interventions sanitaires. "La vaccination a changé son statut d'acte sanitaire isolé exercé par les formations sanitaires pour devenir un objectif stratégique déterminant pour les indicateurs de développement, tandis que son apport ne se résume plus en l'immunité contre la maladie et l'infirmité mais devenu un moyen de prospérité et de bien être de la société qui suscite un intérêt capital de la part des hautes autorités du pays et des organisations internationales opérant dans le domaine", a-t-il, poursuivi. Au sujet des progrès réalisés dans le domaine, M. Ould Dié a souligné que la Mauritanie a fait des avancées notoires aux plans de la lutte contre les maladies et les épidémies, qu'il s'agisse de l'élaboration du cadre institutionnel, de l'application des approches participatives et de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, que le gouvernement du Premier ministre, Monsieur Yahya Ould Hademine s'attelle à mettre en œuvre afin d'assurer les prestations aux ayant droits dans un cadre transparent et équitable. Il a, enfin, exhorté le personnel de santé au Tagant à redoubler, coordonner les efforts et à échanger les expériences et compétences pour relever la couverture vaccinale au 3^e trimestre de 2016.

Pour sa part, le maire de Tidjikja, M. Saleck Ould Saleck, a prononcé un mot de bienvenue dans lequel il a ex-

primé la volonté de sa commune à soutenir tout effort visant la survie et la promotion de la frange des enfants et femmes.

Pour sa part, Dr. Daogo Sosthème Zombré, représentant par intérim de l'OMS à Nouakchott, a précisé que la vaccination est l'une des interventions de la santé les plus rentables et les plus efficaces, car elle permet chaque année d'éviter 2 à 3 millions de décès et offre des perspectives de vie de plusieurs dizaines d'années à des millions d'enfants dans le monde.

Il a ajouté que l'administration, les élus et les parents d'enfants doivent agir ensemble pour garantir qu'aucun groupe d'enfants quel que soit son statut socioéconomique ne reste en dehors de la couverture vaccinale.

Dr. Daogo Sosthème Zombré a, enfin, rappelé l'appel de la directrice régionale de l'OMS aux Etats et partenaires pour qu'ils consolident les acquis de la couverture vaccinale, qu'ils amplifient la dynamique enclenchée lors de la conférence ministérielle d'Addis-Abeba, en respectant les engagements pris à cette occasion afin de combler une fois pour toutes les gaps en matière de vaccination. Après la cérémonie d'ouverture, un atelier de formation a été organisé au profit du personnel de santé sur les approches suivies par le Programme Elargi de Vaccination (PEV) les moyens de promouvoir la vaccination, les difficultés rencontrées au Tagant et la communication interpersonnelle

Vers la réalisation d'un Guide national de Prévention et de Contrôle de l'Infection



Un atelier de formation organisé par le ministère de la Santé en partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), sur un Guide national de Prévention et de Contrôle de l'Infection dans les structures de soins, a démarré ses travaux mardi à Nouakchott.

La rencontre s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le secteur de la Santé pour la prévention des contagions dans les structures sanitaires, en formant des formateurs sur la lutte contre les infections.

Le chargé de mission au ministère de la Santé, M. Ahmed Jiddou Ould Zeine, secrétaire général par intérim, a indiqué à cette occasion que la gestion des risques d'infection constitue une doléance pressante de toutes les

structures sanitaires (hôpitaux et autres), en raison des compétences limitées et du coût élevé de soins dispensés par l'usage des antibiotiques. Il a, ensuite, mis en exergue l'importance du guide objet de l'atelier pour assurer aux citoyens l'accès à des soins de qualité, conformément aux orientations du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz. La représentante de l'OMS en Mauritanie à cet atelier a indiqué à ce propos que les mesures de prévention et de contrôle des infections visant à protéger les personnes vulnérables, doivent être appliquées par tous les professionnels de santé, mais également, par quiconque en contact direct avec les patients.

Assemblée nationale Discussion d'un projet de loi pour la promotion du sport



La commission de l'Orientation islamique, des Affaires sociales et culturelles et des Ressources humaines à l'Assemblée nationale a consacré la réunion qu'elle a tenue mardi, sous la présidence de la députée Meimouna Mint Taghi, sa présidente, à la discussion du projet de loi abrogeant et remplaçant la loi 97-021 du 16 juillet 1997 relative à l'organisation et à la promotion de l'éducation physique et sportive en République Islamique de Mauritanie.

La commission a suivi, au cours de cette réunion, un exposé détaillé, pré-

senté par la ministre des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille, ministre de la Jeunesse et des Sports, par intérim, Dr Fatima Habib, sur les principaux axes introduits par la nouvelle loi permettant de promouvoir l'éducation physique et sportive et de créer un cadre juridique favorable à l'organisation de ce domaine.

La commission procédera, sur la base de cette réunion, à l'élaboration d'un rapport détaillé sur le projet de loi pour le présenter au cours de la séance plénière qui sera organisée pour sa discussion.

Kiffa : Atelier régional sur les changements climatiques

Les participants à l'atelier régional, organisé par le PNUD, dans le cadre du programme de la coalition internationale de lutte contre les effets du phénomène des changements climatiques, discuteront pendant 7 jours, un certain nombre d'exposés sur l'élaboration d'un plan climatique régional intégré fixant les mécanismes de lutte contre ce phénomène, à partir de l'identification des zones fragiles et fortement exposées aux impacts négatifs des changements climatiques. Cet atelier, ouvert mardi, s'inscrit dans

le cadre d'une série d'activités visant à former les acteurs locaux au sein d'un groupe régional de travail ainsi qu'à déterminer les projets et les activités qui permettront aux citoyens de lutter contre ces impacts et de renforcer la sécurité alimentaire dans les zones ciblées.

La cérémonie de lancement de l'atelier s'est déroulée sous la supervision du wali adjoint de l'Assaba, M. Toka Koita, du hakem de la moughataa de Kiffa et du représentant résident adjoint du PNUD en Mauritanie.

Le Président de la République lance la mise en service de deux patrouilleurs de la marine nationale



Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a regagné Nouakchott, hier après-midi, en provenance de Nouadhibou où il a lancé la mise en service de deux patrouilleurs de la Marine nationale et visité des édifices publics dans la capitale économique.

C'est ainsi qu'il a procédé, hier matin à Nouadhibou, au lancement de la mise en service de deux nouveaux patrouilleurs de la marine nationale "Timbédra" et "Gorgol" dotés d'équipements des plus modernes, construits en République Populaire de Chine.

Cette nouvelle acquisition de notre marine a été financée par l'Etat mauritanien pour un montant de 42 millions de dollars soit l'équivalent de 15 milliards d'ouguiya.

Le Chef de l'Etat a passé en revue, à son arrivée sur les lieux, un détachement de la musique militaire et de la marine nationale avant de regagner la plateforme montée entre les deux patrouilleurs pour les besoins de la cérémonie.

Le Président de la République, qui était accompagné de plusieurs mem-

bres du gouvernement, du Chef d'Etat major général des Armées et du commandant de la Marine nationale a coupé le ruban symbolique

Dans un mot pour la circonstance, le ministre de la Défense nationale, M. Diallo Mamadou Bathia, a souligné que cette réalisation s'inscrit dans le

cadre d'une série d'autres accomplies

Le ministre a passé en revue les acquis réalisés dans différents domaines, notamment les infrastructures d'un quai.

notre marine nationale.

Ces deux patrouilleurs peuvent intervenir sur de longues distances et, selon les spécialistes, accomplir toutes les missions de souveraineté (patrouilles, contrôle, surveillance des points d'entrée par mer du territoire, sauvetage, police de la navigation et de la pêche, lutte contre le trafic et la pollution environnementale).

Ces patrouilleurs, d'une grande vitesse, sont aussi équipés de moyens de détection, de communication, de défense et d'armement très développés et peuvent naviguer sur toutes les mers.

La cérémonie s'est déroulée en présence, outre les membres du gouvernement, du wali de Dakhlet Nouadhibou, du président de sa Zone Franche, des autorités administratives et municipales et des élus locaux ainsi que d'un certain nombre d'officiers de la marine nationale et de plusieurs autres personnalités.

Par ailleurs, le Président de la République a reçu, hier après-midi à Nouadhibou, en compagnie du Chef d'état major général des Armées, le général de brigade, Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, le bouclier de la Marine nationale en reconnaissance du rôle qu'il a joué pour rendre opérationnelles les forces armées, en général et la Marine nationale, en particulier.

Le bouclier a été remis au Chef de l'Etat avec deux modèles miniaturisés représentant les patrouilleurs "Timbédra" et "Gorgol" par le commandant de la Marine nationale, l'Amiral Isselkou Ould El Weli et ce, à l'issue d'une sortie en mer effectuée par le Président de la République et la délégation qui l'accompagne à bord du "Gorgol".

Le Président de la République a effectué aussi, hier après midi, une visite au niveau de l'Académie navale de Nouadhibou relevant de l'Etat major général des Armées.

Le Chef de l'Etat a été accueilli à l'entrée de cette institution par le



donnant ainsi le coup d'envoi de la mise en service de ces deux patrouilleurs.

cadre d'une série d'autres accomplies au profit de la Marine nationale, il y a un peu plus de six mois dont l'inau-

guration ainsi que l'équipement des forces armées et de sécurité et la protection des frontières en plus de la lutte contre les diverses formes de terrorisme, de crime organisé et de bandes de narco trafiquants.

A cela s'ajoute, dit-il, le renforcement de la capacité de la marine nationale pour la rendre prête à sécuriser nos côtes.

La dénomination, dit le ministre, "Gorgol" et "Timbédra" deux zones du pays qui ont chacune ses caractéristiques propres, relève du souci du Chef de l'Etat de renforcer l'unité nationale.

Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz s'est ensuite rendu sur le patrouilleur "Gorgol" et s'est enquis de la nature de ses équipements, de leurs spécifications techniques et suivi un exercice organisé pour l'occasion et impliquant plusieurs embarcations levant l'étendard national avec à bord des équipages de la marine, symbole de la vigilance de



Le Président de la République lance la mise en service de deux patrouilleurs de la marine nationale

Suite de la page 3

commandant de cette académie, le capitaine de vaisseau, Ahmed Seyid Ben Aouf.

Il a, ensuite, suivi des explications détaillées sur le rôle de cet établissement de formation des marins avant de faire le tour des pavillons de l'Académie passant en revue les ateliers de mécanique générale, d'électricité, de froid, les moteurs, la salle de simulation du pilotage et celle de la confection des filets de pêche.

Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a, en outre, eu droit à un exposé sur le rôle des institutions relevant de cette académie navale qui concourent à l'offre de formation de professionnels nationaux aptes à mauritaniser la flotte nationale.

L'Académie navale a été créée par décret pris en conseil des ministres en date du 23 octobre 2014. Elle est composée de quatre institutions qui sont l'Ecole supérieure des Officiers, l'Institut supérieur des Sciences de la Mer, le Centre de Formation maritime, le Centre de Réhabilitation et de Formation aux Métiers de la Pêche.

Les spécialités de l'Académie couvrent la Marine nationale et la Ma-

rine marchande en plus de la formation supérieure à la production de pêche et l'enseignement des cadres et agents de la pêche nationale.

Quelque 300 étudiants y suivent les cours actuellement dans les différentes spécialités militaires et civiles.

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, était arrivé, mardi soir à Nouadhibou, en provenance d'Istanbul, en Turquie, après avoir participé au Premier Sommet mondial sur l'Action humanitaire qui s'est tenu du 23 au 24 mai 2016.

Le Président de la République a été accueilli à son arrivée à l'aéroport international de Nouadhibou par le wali de Dakhlet Nouadhibou, M. Mohamed Vall Ould Ahmed Youra, le président de la Zone Franche de Nouadhibou, M. Mohamed Ould Daf, des membres du gouvernement, le Chef d'Etat Major général des Armées, les autorités administratives et municipales et les élus au niveau de la wilaya.

Le Président de la République a fait l'objet, à son arrivée à Nouadhibou, d'un grand accueil spontané de la part des populations de la ville qui



se sont félicités, pour la circonstance, des réalisations accomplies dans le pays au cours des dernières années.

Au cours de son séjour en Turquie, le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a reçu en audience, mardi à sa résidence à l'hôtel "Marmara" d'Istanbul, les étudiants mauritaniens de

cette ville.

Ces derniers ont déclaré que le Chef de l'Etat a échangé les vues avec eux au sujet des principaux problèmes posés au niveau de leurs études.

Ils ont notamment indiqué avoir expliqué au cours de l'entrevue leur désir d'obtenir des bourses d'études, soulignant la nécessité de signer un accord avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et la partie turque tendant à les exonérer des taxes scolaires comme c'est le cas de plusieurs pays en développement. Ils ont également exprimé leur désir de faciliter, une fois leurs études terminées, l'exercice de leur profession d'enseignant au sein des universités nationales.

Il convient de noter que le nombre d'étudiants mauritaniens atteint les 150 dont 10 se trouvent à Istanbul et poursuivent leurs études dans plusieurs spécialités dont le génie industriel, la chimie et l'administration des affaires.

L'audience s'est déroulée en présence du directeur de cabinet du Président de la République, M. Ahmed Ould Bahia et de l'ambassadeur de

Mauritanie en Turquie, SEM. Mohamed Ahmed Ould Mohamed Lemine El Houeirthy.

Au cours de son voyage en Turquie, le Président de la République était accompagné par son épouse, Mme Mariem Mint Ahmed dite Tekber ainsi que par une importante délégation comprenant MM.:

- Cheikh Tourad Ould Abdel Maleck, commissaire aux Droits de l'Homme et à l'Action humanitaire
- Ahmed Ould Bahiya, directeur de cabinet du Président de la République

- Mohamed Ahmed Ould Mohamed Lemine Lehoueirthy, ambassadeur de Mauritanie en Turquie

- Mohamed Ishaq Saad Sid'Elemine, conseiller à la Présidence de la République

- Zeidane Ould H'Meida, chargé de mission à la Présidence de la République

- Mohamed Ould Taleb, chargé de mission à la Présidence de la République

- M'Bareck Ould Beyrouk, conseiller à la Présidence de la République

- El Hacem Ould Ahmed, directeur général du Protocole d'Etat.



Le Chef de l'Etat à la presse:

« Des contacts intensifs sont en cours pour que le dialogue politique se déroule comme prévu »

Le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a souligné hier après-midi dans une déclaration à la presse à Nouadhibou que le dialogue politique se déroulera comme prévu et que des contacts intensifs sont en cours avec les différentes parties prenantes pour qu'il en soit ainsi, relevant qu'il y a une forte volonté politique de respecter les délais à cet égard.

Le Chef de l'Etat a, sur une autre question, précisé que l'équipement des forces armées et de sécurité est une action qui se poursuit à commencer par rendre opérationnelle l'armée de terre, par équiper l'ar-



mée de l'air et acquérir du matériel et des équipements modernes pour la marine nationale dans lequel s'inscrivent les deux patrouilleurs et nombre d'embarcations et unités de sauvetage maritime.

Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a réaffirmé que dans ce cadre, un grand navire équipé sera acquis dans une année environ.

Le Président de la République a exprimé sa satisfaction par rapport au niveau de préparation en cours du premier sommet arabe de Nouakchott dans les délais prévus notant que le gouvernement s'attelle à tout mettre en œuvre pour assurer le succès de ce sommet.

Le Président de la République reçoit une délégation d'Amnesty International



Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a reçu en audience, hier à Nouakchott, une délégation d'Amnesty International, actuellement en visite en Mauritanie, sous la conduite de son secrétaire général, M. Salil Shetty. Au terme de l'entrevue, M. Salil Shetty a déclaré à l'AMI qu'il sort de l'audience "très heureux de constater que des progrès ont été faits en matière de promotion des droits de l'Homme dans le pays et, surtout après l'adoption d'une loi relative à la mise en place d'un mécanisme national de prévention de la torture.

Il a ajouté « nous savons que la Mauritanie est très ouverte pour recevoir les observateurs indépendants y compris ceux d'Amnesty International et d'autres venus constater la situation humanitaire dans le pays». Il a déclaré avoir également soulevé certaines questions spécifiques pour lesquelles il estime qu'une issue heureuse leur sera trouvée bientôt. M. Salil Shetty a ajouté que son institution est au courant de l'existence de cas de dépassements qu'il a évoqués avec le Président de la République qui a expliqué que des mesures ont été prises en ce sens et que les agents impliqués ont été

sanctionnés : «Je pense que la situation va être bientôt améliorée», a-t-il dit.

Au sujet des associations, le secrétaire général d'Amnesty a souligné que le Président de la République a expliqué que celles-ci doivent pouvoir identifier l'origine de leurs financements et de justifier leurs fonds, à travers un audit des dépenses effectuées par rapport aux ressources reçues.

" Nous allons poursuivre le dialogue avec le gouvernement mauritanien, à travers notre représentant régional, M. Alioune Tine, basé à Dakar", a-t-il conclu.

Le ministre des Affaires étrangères s'entretient avec le Premier ministre algérien

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Dr Isselkou Ould Ahmed Izid Bih, a été reçu en audience, hier après-midi à Alger par le Premier ministre algérien, M. Abdel Malek Selal.

La rencontre a porté sur les différents domaines de la coopération bilatérale et les moyens susceptibles de développer cette coopération, notamment celle intéressant les secteurs de l'Enseignement supérieur, des Transports, du Commerce, de l'Energie et de la Technologie.

Il a été aussi question du rôle du secteur privé dans le développement et des mécanismes de son renforcement à travers l'encouragement du partenariat entre hommes d'affaires des deux pays, ce qui est de nature à ouvrir de grandes perspectives pour les investissements en faveur du secteur des affaires. Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération a, par ailleurs, informé le Premier ministre algérien des préparatifs en cours en Mauritanie pour accueillir le prochain sommet de la Ligue arabe qui aura lieu du 25 au 26 juillet 2016 à Nouakchott.

Auparavant, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération avait



rencontré, le ministre algérien des Affaires religieuses et des Aouqafs, M. Mohamed Issa.

La rencontre a porté sur les questions de coopération existant entre la Mauritanie et l'Algérie, notamment dans les domaines des affaires islamiques et culturelles intéressant les deux pays frères et les moyens de renforcer la coopération bilatérale en la matière.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Dr. Isselkou Ould Ahmed Izid Bih, a présidé,

mardi à Alger, une séance de travail avec son homologue algérien, consacrée à l'examen des différents dossiers de la coopération mauritano-algérienne et aux moyens susceptibles de donner une impulsion à la coopération bilatérale appelée à se renforcer et à se développer davantage avec la tenue avant la fin de l'année en cours de la haute commission mixte de coopération.

La réunion s'est déroulée en présence des membres des délégations mauritanienne et algérienne.

Le Président de la République félicite le Roi de Jordanie ...

Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a adressé un message de félicitations à Sa Majesté Abdallah II, Souverain de Jordanie à l'occasion de la fête nationale de son pays.

Ce message est ainsi libellé:

"Majesté et cher frère,

La célébration par le Royaume Hachémite de la Jordanie sœur de sa fête nationale m'offre l'agréable occasion de vous exprimer mes chaleureuses félicitations ainsi que mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour votre Majesté, de progrès et de prospérité pour le peuple jordanien frère.

C'est le lieu de vous réitérer notre volonté de poursuivre les efforts pour renforcer et développer les relations de fraternité et de coopération existant entre nos deux pays frères.

Veillez agréer, Majesté et cher frère, l'expression de ma très haute considération.

Mohamed Ould Abdel Aziz"

...les Présidents géorgien...

Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a adressé, à l'occasion de la fête nationale de Géorgie, un message de félicitations à son homologue géorgien Son Excellence Guirgvi Margvelashvili.

Ce message est ainsi libellé:

"A l'occasion de la célébration de la fête nationale de la République de Géorgie, j'ai le plaisir de vous exprimer mes chaleureuses félicitations ainsi que mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour vous même, de progrès et de prospérité pour le peuple géorgien ami.

C'est aussi le lieu de vous réitérer notre volonté de poursuivre les efforts afin de renforcer et développer les relations de coopération existant entre nos deux pays pour servir les intérêts de nos deux peuples amis.

Veillez agréer, excellence, l'expression de ma très haute considération.

Mohamed Ould Abdel Aziz"

... argentin...

Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a adressé un message de félicitations à Son Excellence Monsieur Mauricio Macri, Président de la République d'Argentine, à l'occasion de la fête nationale de son pays. Ce message es ainsi libellé:

"Excellence,

La célébration par la République d'Argentine de sa fête nationale m'offre l'agréable occasion de vous exprimer mes chaleureuses félicitations ainsi que mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour votre excellence, de progrès et de prospérité pour le peuple argentin ami.

C'est le lieu de vous réitérer notre volonté de poursuivre les efforts pour renforcer et développer les relations d'amitié et de coopération existant entre nos deux pays amis.

Veillez agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.

Mohamed Ould Abdel Aziz"

.. et autrichien élu

Le Président de la République, Son excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a adressé le message de félicitation qui suit à Son Excellence Monsieur Alexander Van der Bellen, à l'occasion de son élection en tant que Président de la République Fédérale d'Autriche:

" Excellence,

Votre élection en tant que Président de la République Fédérale d'Autriche m'offre l'heureuse occasion d'exprimer à votre Excellence, mes chaleureuses félicitations et mes meilleurs vœux pour vous de succès dans vos hautes fonctions, de progrès et de prospérité pour le peuple autrichien ami.

Je saisis cette occasion pour vous réitérer notre volonté de continuer d'œuvrer pour le renforcement et le développement des relations d'entente et de coopération existant entre nos deux pays dans l'intérêt de nos deux peuples amis.

Veillez agréer, excellence, l'expression de ma très haute considération.

Mohamed Ould Abdel Aziz".

Le vice-ministre chinois de l'Agriculture arrive à Nouakchott

Le vice-ministre de l'Agriculture, M. Yu Kangzhen, est arrivé, hier après-midi à Nouakchott, pour une visite de travail de trois jours en Mauritanie au cours de laquelle il visitera les installations de pêche dans les zones du centre et du sud du littoral mauritanien.

Cette visite préparera également la tenue de la commission mauritano-chinoise de pêche et d'économie maritime prévue le 26 du mois courant et l'annonce d'une déclaration commune sur le développement des relations de coopération existant entre les deux pays pour qu'elles soient au niveau des aspirations des dirigeants

des deux pays.

Le vice-ministre chinois de l'Agriculture a été accueilli à son arrivée à l'aéroport de Nouakchott par Mme Lemina Mint El Kotob Ould Moma, ministre de l'Agriculture, la secrétaire générale du ministère des Pêches et de l'Economie maritime et les acteurs mauritaniens et chinois intervenant dans le domaine des pêches et de l'économie maritime. Le secteur des Pêches et de l'Economie maritime est considéré parmi les principaux secteurs où les deux pays amis entretiennent une coopération solide.

Dakhlet Nouadhibou:

Les populations se réjouissent des réalisations accomplies

En marge de la visite présidentielle à Nouadhibou, le journal Horizons a recueilli l'avis du wali de Dakhlet Nouadhibou qui a, à cette occasion, revisité les réalisations du gouvernement dans la ville qui a connu, selon lui, un essor sur tous les plans.

Mr Mohamed Vall Ould Ahmed Youra, wali de Dakhlet Nouadhibou:

«Les patrouilleurs sont deux symboles de souveraineté et de dissuasion»

La visite du Président Mohamed Ould Abdel Aziz est, pour moi, une excellente occasion pour revisiter les réalisations du gouvernement. Tout le monde peut, de manière frappante, constater que depuis 2009, le visage urbain de la ville n'a cessé de changer. Il en est de même dans le domaine économique. Vous n'êtes pas sans savoir aussi que les infrastructures y étaient embryonnaires et les rares usines y existant, étaient vétustes ou non fonctionnelles. Aujourd'hui au regard de tout ce qui a été fait, on peut dire que Nouadhibou a connu un vrai essor : un hôpital d'une capacité de 250 lits a été construit et 50 km de routes environ ont été goudronnés.

Au plan industriel, une usine de fabrication de pirogues a été mise en place. Cette usine a permis la fabrication de 21 unités, aujourd'hui fonctionnelles et à bord desquelles travaillent de nombreux Mauritaniens. Il y a aussi l'extension du port artisanal et du port autonome. Ce dernier accueille maintenant des bateaux de grandes tailles.

Au plan adduction d'eau et électrification de la ville, on a remarqué que la production dans ces domaines est montée en flèche. L'approvisionnement en eau est passé de 7000 m³ à



plus de 17 000 m³. L'électricité, qui connaissait des coupures, a vu sa production dépasser les besoins de la ville.

Sur un tout autre plan, il y a eu l'implantation d'une antenne de la Caisse de Dépôt et de Développement (CDD) qui est une innovation de taille. Plus de 700 projets ont été financés par la dite caisse et un capital de près d'un milliard 100 millions d'ouguiyas y a été injecté.

Dans le secteur des logements sociaux, 1150 unités sont en voie de finition.

Pour ce qui est de la sécurisation de la ville, je peux dire que tous les défis sont relevés.



S'agissant maintenant des navires réceptionnés au cours de cette visite présidentielle, il est important de dire qu'ils sont acquis à partir de fonds nationaux et que l'argent que nos autorités ont utilisé pour les acquérir était autrefois impunément empoché par des Mauritaniens indelicats. Tout ceci a été possible grâce à la volonté et la détermination de Son Excellence le Président Mohamed Ould Abdel Aziz qui n'a ménagé aucun effort pour assurer à notre pays une sécurité globale aussi bien au plan aérien que maritime que terrestre... Aujourd'hui, les avions militaires sont nombreux et disponibles dans notre pays contrairement

au passé où notre flotte aérienne était dotée de rares avions ringard et inefficaces.

Pour nous, les patrouilleurs de haute mer Gorgol et Timbedra sont deux symboles de notre souveraineté et de notre intégrité territoriale. Le peuple mauritanien doit être fier de leur existence. Je rappelle aussi que ces deux navires auront un rôle important dans la protection de nos ressources maritimes autrefois à la merci des pillards et des bateaux pirates. Autrement dit, ils auront surtout un rôle de dissuasion à l'égard des vellétés de piratage de nos eaux et d'agressions de notre pays.

Témoignages

Des élus locaux, des cadres et des personnes vivant avec handicaps venus accueillir le Président de la République ont aussi exprimé leurs appréciations de son action dans leur ville. Ils ont été unanimes que Nouadhibou a été transformé de fond en comble et en un temps record sous le magistère de Son Excellence Mohamed Ould Abdel Aziz. Ci-après, leurs témoignages

Ahmed Ould Ahmed Baba Ould Baari, maire de Boulenouar

« La visite présidentielle est un grand honneur pour les habitants de Nouadhibou »

La visite présidentielle est un grand honneur pour nous habitants de Dakhlet Nouadhibou. Son Excellence a l'habitude de ne visiter une zone qu'après y avoir aligné beaucoup de réalisations. Son arrivée aujourd'hui à Nouadhibou n'est pas une exception : en effet, il vient inaugurer le mouillage de deux bateaux de la Marine nationale. L'acquisition de ces deux engins sophistiqués de défense illustre parfaitement son attachement à la sûreté et à la sécurité de notre pays.

Aujourd'hui, les citoyens peuvent dormir, vaquer librement à leurs besoins à cause du climat de sécurité qui prévaut sur toute l'étendue du territoire



nationale. C'est donc avec un grand plaisir que nous sommes venus l'accueillir.

Cheikh Ahmed Ould Mohamed Abderrahmane, membre de la Coordination régionale des personnes vivant avec handicaps

« Nous sommes venus accueillir le Président de la République afin de le remercier pour ce qu'il a fait pour nous »

Nous saluons la visite du Président dans notre localité et nous sommes certains qu'elle aura des retombées positives sur l'avenir de Nouadhibou. La présence ici de la frange des personnes handicapées est très éloquent : nous sommes venus accueillir le Président de la République à cause de tout ce qu'il a fait pour nous et qu'aucun autre Président, avant lui, n'a jamais fait pour nous. Ce qui est valable pour les personnes vivant avec handicap l'est aussi pour toute la Mauritanie : je peux citer en exemple le développement spectaculaire des infrastructures en général sous son régime. A ce titre, des mosquées, des universités, des routes, des hôpitaux ont été construits un peu partout dans le pays. Nous le remercions du fond du cœur pour ce qu'il fait pour son pays. Nous espérons qu'il pourra continuer et parachever l'idée qu'il a de la Mauritanie et qu'aucun obstacle de l'en empêchera. Toutefois,



nous tenons à lui rappeler que le chômage est encore très répandu dans la frange des handicapés et nous comptons beaucoup sur lui pour améliorer davantage nos conditions de vie.

Mohamed Ahmed Ould Brahim, notable à Nouadhibou

« Le président est un hôte de marque qui aime notre ville »

Cette visite est pour nous, habitants de Nouadhibou, d'une grande importance. Elle nous procure beaucoup de joie et de fierté car pour nous, le Président est un hôte de marque qui aime notre ville et aime aussi son pays. Que sa visite dure un, deux ou trois jours, cela ne change en rien son bilan honorable en particulier pour Nouadhibou qui est brusquement devenu sous son magistère une grande ville digne de ce nom avec de vastes espaces, des boulevards jonchés de lampadaires, un réseau routier très dense, de l'eau courante dans presque toutes les concessions...

Pourtant des ministères, il y en a toujours eu à Nouakchott, mais ce qui est une donnée nouvelle qui va bouleverser toutes ces structures, c'est bien la volonté politique que le Président a menée depuis son accession au pouvoir. C'est cette volonté politique inébranlable du Président de la République qui a éradiqué les quartiers précaires, amoindri la pauvreté, crée la Zone Franche, endiguer les em-



bouteillages....

Nous tenons donc à remercier le Président pour ces actions en faveur de notre ville et surtout pour l'élan qu'il a suscité et qui, sûrement, ne s'estompera pas de sitôt.

Mohamed El Mamy Ould Cheikh Malanine Ould Ahmed Zerough, Conseiller technique du directeur général de la SMCP (Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson)

« Nouadhibou a connu un grand bond qualitatif sous le magistère du Président Mohamed Ould Abdel Aziz »

Je suis un natif et un habitant de Nouadhibou. Cette visite présidentielle est, pour moi, l'occasion d'exprimer toute la joie et la fierté qu'éprouvent les populations de Nouadhibou en accueillant aujourd'hui son Excellence, le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz. Cette satisfaction est surtout due aux énormes réalisations de son excellence dans leur ville et au delà dans tout le pays. Aujourd'hui tout le monde peut constater aisément que notre ville s'est transformée de fond en comble et les chantiers continuent toujours à prospérer. Cela est d'autant plus visible qu'autrefois la ville était complètement oubliée et marginalisée. Aux yeux des anciennes autorités, elle n'était qu'une vache à lait. La preuve



est que le Nouadhibou d'autrefois était à 50% constitué de bidonvilles, l'électricité était quasi inexistante, l'eau n'en parlons pas.

Aujourd'hui, ce qui nous a étonnés c'est l'immensité et la diversité des réalisations présidentielles dans notre ville et surtout la célérité avec laquelle ces réalisations ont été accomplies. Cet essor sans précédent a d'abord commencé par le lotissement de la ville et l'éradication de ses quartiers précaires. D'ailleurs, cet élan a embrassé toutes les grandes villes de la Mauritanie où les bidonvilles ne sont plus qu'un mauvais souvenir. Actuellement le nouveau quartier de Tarhil est le plus doté en infrastructures routières. Les boulevards sont devenus légion à Nouadhibou qui n'en comptait qu'un minuscule il y a quelque temps. Il ne faut pas oublier que Nouadhibou compte actuellement des feux de signalisations et c'est la première fois depuis l'indépendance qu'on peut se targuer de ce niveau de modernité. Il s'y ajoute que la Zone Franche qui est une vieille doléance des habitants n'a été réalisée que sous le Président Mohamed Ould Abdel Aziz. L'extension du port qui paraissait impossible a été aussi son œuvre. Maintenant, de grands bateaux peuvent y accoster. Jusqu'à présent, je n'ai pas encore cité de réalisations récentes et Dieu sait qu'elles sont innombrables. Pour conclure et être honnête avec nous, nous avons connu un grand bond qualitatif sous le magistère du Président Mohamed Ould Abdel Aziz.

Propos recueillis par Sidi Moustapha Ould BELLAL

ACTUALITE

Atelier sur le dividende démographique et le changement de comportement



Les travaux de l'atelier régional sur le renforcement de l'engagement politique en faveur du dividende démographique et le changement de comportement au profit de l'autonomisation des femmes et des adolescentes ont été lancés, hier à Nouakchott, sous la supervision du ministre de l'Economie et des Finances, M. Moctar Ould Diay. Cet atelier est organisé par le projet d'autonomisation de la femme, du dividende démographique dans les pays du Sahel, qui est une initiative des dirigeants des pays du Sahel, des Nations Unies et de la Banque Mondiale. Participent aux travaux de cet atelier, 60 délégués venant de la Mauritanie, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Tchad en plus du UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la Population) et de la

Banque Mondiale. Les participants discuteront du renforcement des moyens structurels dans le domaine de la coordination, de la collecte des données relatives au dividende démographique, l'élaboration des politiques et stratégies de changement de comportements sur les plans local et régional. Dans son discours d'ouverture, le ministre de l'Economie et des Finances, M. Moctar Ould Diay, a indiqué que le gouvernement mauritanien s'engage à œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable décidés par la communauté internationale, notamment le 5^e objectif, celui de la promotion de la femme et de la fille. Le ministre a déclaré que l'organisation de cet atelier vient au moment où le monde fait face à de grands défis ayant trait aux changements

climatiques, à la pauvreté, à la famine, à la malnutrition, au trafic des êtres humains, aux conflits et crises, aux réfugiés, à l'émigration. La représentante du FNUAP, Cécile Zoungroua Campaoré, a affirmé que le projet d'autonomisation des femmes et des adolescentes permettra d'améliorer les conditions de vie de ces franges au Sahel. Elle a ajouté que le projet qui est financé par la Banque Mondiale bénéficie de l'accompagnement de l'UNFPA et des partenaires du secteur privé, assurant qu'il contribuera à l'impulsion du développement durable conformément aux objectifs fixés à cet effet à l'horizon 2030. Pour sa part, le représentant de la Banque Mondiale en Mauritanie, M. Gaston Songo, a insisté sur l'importance de cet atelier régional qui regroupe six pays du Sahel, précisant que le projet constitue une opportunité pour les pays du Sahel en raison de ses effets induits notamment sa capacité de générer des revenus et d'accélérer les activités économiques. Il a révélé que trois principes stratégiques fondent l'approche du projet à savoir : autonomisation de la femme, la maîtrise des paramètres démographiques et le plaidoyer au sein des sphères des leaders d'opinion. La cérémonie d'ouverture de l'atelier a eu lieu en présence des ministres de l'Education nationale, des Relations avec le Parlement et de la Société civile, des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille et du wali de Nouakchott Ouest.

Le ministre du Pétrole reçoit l'ambassadeur d'Espagne

Le ministre du Pétrole, de l'Energie et des Mines M. Mohamed Salem Ould Béchir, a reçu en audience SEM. Antonio Torres Dulce Ruize, ambassadeur d'Espagne accrédité en Mauritanie. L'entrevue a permis d'aborder les questions de la coopération entre les deux pays et les moyens susceptibles de les renforcer dans les domaines relevant du champ de compétences du département.



Le ministre de la Santé expose les progrès de son secteur devant l'OMS



Les avancées mauritaniennes dans le domaine sanitaire, notamment le développement des programmes sanitaires et la régularisation de l'importation des médicaments pour garantir leur qualité ont été passées en revue mardi à Genève devant l'assemblée générale de l'OMS (Organisation Mondiale la Santé) par le ministre de la Santé, Pr. Kane Boubacar. Le ministre a affirmé que la

Mauritanie a exécuté, en application des orientations du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, un programme de développement du secteur de la Santé comportant la construction et l'équipement des structures sanitaires ainsi que le renforcement de compétences des professionnels et des ressources humaines. Il a, ensuite, abordé les étapes franchies par

le pays sur la voie du respect des engagements internationaux, surtout le règlement sanitaire international et la lutte contre les épidémies. De même, Pr Kane Boubacar a mis en exergue l'ampleur et la diversité des formations hospitalières réalisées dans le pays et l'incidence de celles-ci sur la couverture sanitaire des citoyens. Rappelons que le ministre a eu, en marge de l'Assemblée générale, des contacts avec ses homologues de l'Arabie Saoudite et du Qatar ainsi qu'avec la directrice régionale de l'OMS, le directeur duFonds global pour la Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme et le directeur exécutif des Nations Unies pour la Lutte contre le Sida avec lesquels il a examiné les voies et moyens de renforcer la coopération avec la Mauritanie.

Le ministre des Affaires islamiques remet un message au Sultan d'Oman



Le ministre des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel, M. Ahmed Ould Ehel Daoud, a remis, mardi matin à Mascate, un message écrit du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz à Sa Majesté Ghabous Ibn Said, Sultan d'Oman.

Le message a été réceptionné en lieu et place du Sultan par M. Fahd Ibn Mahmoud, vice-président du conseil des ministres au cours d'une audience que celui-ci lui a accordée. L'audience s'est déroulée en présence de notre ambassadeur au Sultanat SEM, Izidbih Ould Mohamed Mahmoud.

Le ministre de l'Hydraulique remet un message au président du Yemen



Le ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, M. Mohamed Abdallahi Ould Oudaa, a remis mercredi à Riyadh, en Arabie Saoudite, un message écrit du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz à Son Excellence Monsieur Abed Rabou Mansour Hadi, Président de la République sœur du Yemen.

Le message a été remis au cours d'une audience accordée par le Président de la République du Yemen au ministre. La rencontre a été l'occasion d'aborder les préparatifs en cours pour la tenue du prochain sommet arabe prévu à Nouakchott les 25 et 26 juillet 2016.

Le ministre de l'Environnement se rend à Nairobi

M. Amedi Camara, ministre de l'Environnement et du Développement durable, a quitté Nouakchott mardi matin pour Nairobi (Kenya) afin de prendre part aux travaux de la 2^{ème} session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement prévue du 26 au 27 mai courant. Au cours de cette 2^e session de la plus haute autorité environnementale au niveau mondial, seront inscrites à l'ordre du jour plusieurs questions dont notamment l'orientation future des missions du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), la stratégie à moyen terme pour la période 2018 - 2021 ainsi que la définition des priorités pour la mise en œuvre du volet environnemental de l'Agenda 2030 relatif aux objectifs du développement durable. L'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement qui est l'organe d'administration du PNUE, a été créé en 2014 suite à une décision prise lors de la conférence de Rio + 20, relative à la

transformation du Conseil des Gouverneurs (CG) en une Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement correspondant à une adhésion universelle. Lors de cette mission, le ministre aura une série de séances de travail avec plusieurs responsables d'organisations internationales participant ainsi qu'avec ses homologues de plusieurs pays. Il prendra la parole lors de la conférence plénière ainsi que dans le cadre des tables rondes ministérielles pour livrer des messages clés sur les acquis et perspectives en matière de gouvernance environnementale au plan national et panafricain relatif notamment à l'initiative de la Grande Muraille Verte, à la transition énergétique et à la conservation de la biodiversité. Le ministre est accompagné dans cette mission par M. Ba Moussa Abdoulaye, conseiller juridique au ministère de l'Environnement et du Développement durable.

ACTUALITE

Réunion périodique entre l'Etat mauritanien et les bailleurs de fonds

Les travaux de la réunion périodique entre l'Etat mauritanien et les bailleurs de fonds ont débuté mardi à Nouakchott en présence des représentants des missions diplomatiques et des bailleurs de fonds internationaux.

La réunion était présidée par le ministre de l'Economie et des Finances, M. Moctar Ould Diay, qui a loué les relations de partenariat fructueux existant entre la Mauritanie et les partenaires au développement, avant de laisser la place à l'exposition du rapport préparé par la commission technique conjointe, qui a tenu sa réunion le 03 mai courant.

L'ordre du jour comprend l'exposition des étapes franchies par le gouvernement mauritanien sur le chemin de l'élaboration de la stratégie de la croissance accélérée et de la prospérité partagée 2016-2030 suivie par l'ouverture des débats devant les bailleurs de fonds pour faire part



de leurs différents points de vue dans ce domaine.

Cette réunion périodique, qui se tient tous les trois mois, constitue un cadre de coordination et de concertation entre l'Etat et les partenaires au développement pour s'informer sur l'état d'avancement et de faisabilité des stratégies communes visant à

impulser le développement du pays. La réunion s'est déroulée en présence du gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie, M. Abdel Aziz Ould Dahi, du secrétaire général du ministère de l'Economie et des Finances, M. Mohamed Ould Ahmed Aida et plusieurs cadres du ministère.

Seconde Réunion de la commission technique du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)



La commission technique du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) a tenu mercredi sa seconde réunion à Nouakchott.

La ministre de l'Elevage, Mme Vatma Vall Mint Soueinae, a indiqué, à cette occasion, que la préparation du projet PRAPS en un temps record constitue un pas important dans l'atteinte des objectifs de la déclaration de Nouakchott issue du forum de haut niveau sur le pastoralisme, tenu dans la capitale mauritanienne le 29 octobre 2013 sous le haut patronage du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz et en présence des Chefs d'Etat et de gouvernement de six pays bénéficiaires du projet, de la Banque Mondiale, du CILSS, de la CEDEAO, des représentants des organisations sous-régionales, régionales et internationales.

"Malgré la contribution importante du secteur pastoral dans la constitution des PIB des pays du Sahel, force est de constater qu'au cours des dernières années, ce secteur n'a pas été au cœur des politiques de développement et sa part dans les investissements publics et privés est restée négligeable; ce qui a fortement contribué à l'exode rural et à l'accroissement de la pauvreté en milieu rural" a-t-elle ajouté.

Pour inverser cette tendance, notre pays a consenti des efforts considérables pour le développement du secteur de l'élevage, conformément

aux orientations des pouvoirs publics, a-t-elle poursuivi, soulignant à ce propos que la création d'un ministère dédié à l'élevage pour la première fois dans l'histoire de la Mauritanie, traduit, si besoin en est, cette nouvelle orientation. Il a mis, par ailleurs, en exergue les actions menées par le gouvernement dans ce cadre, actions qui prennent en considération la santé et la production animale, le développement des infrastructures de production et de commercialisation et qui expriment le vœu que la phase de mise en oeuvre du projet soit exécutée avec la même efficacité qui a marqué sa préparation. Elle a enfin exhorté la commission et les équipes du projet à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs fixés pour le développement économique et social en général, et du secteur pastoral en particulier, et partant pour l'amélioration des conditions de vie des populations pastorales et la sécurité alimentaire.

Le représentant résident de la Banque Mondiale en Mauritanie, M. Gaston Sorgho, a rappelé dans son intervention, le fort engagement de son organisme dans le double objectif d'éradiquer l'extrême pauvreté et de mieux répartir les fruits de la croissance en Afrique.

"Nous avons lancé l'initiative Sahel fin 2013 car nous sommes convaincus que cette partie du monde est capable de relever les défis de la paix et du développement pour sortir une

partie de sa population de la pauvreté", a-t-il ajouté. Il a ensuite souligné que le PRAPS est un projet ambitieux et complexe par le nombre de ses partenaires et par la multiplicité des leviers qu'il doit actionner pour porter appui au pastoralisme.

Le coordinateur du projet et représentant du secrétaire exécutif du CILSS, M. Mahamoudou Hamadou, a tout d'abord salué, dans son discours, la Mauritanie pour le paiement déjà réalisé de notre pays de sa contrepartie pour le projet. "Depuis le lancement du PRAPS en octobre 2015 à Bamako, le dromadaire s'est lancé dans la trajectoire qu'il s'est lui-même tracé afin d'améliorer les conditions de vie de plus de 2 millions de bénéficiaires directs dans nos six pays", a-t-il dit. Il a aussi rappelé à ce propos que l'objectif de la commission est de veiller à la bonne exécution du projet conformément à son objectif de développement. Il a souligné également qu'au cours de sa présente réunion, la commission prendra connaissance des résultats des missions d'appui à la mise en oeuvre du PRAPS dans les pays et au niveau régional organisées en avril-mai 2016, échangera sur les contraintes de mise en oeuvre du projet et fera des recommandations pour l'exécution efficace et efficiente du projet. Des délégations des Etats membres du projet, à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Tchad et le Sénégal participent à cette réunion. Le projet est financé par la Banque Mondiale à hauteur de 250 millions dollars dont la part de notre pays s'élève à 45 millions dollars payés à titre de don pour une période de 6 ans.

La cérémonie s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère de l'Elevage, Dr Fall Moctar et du coordinateur du projet régional d'appui au système pastoral au Sahel, M. Lemrabott Ould Mekhalla ainsi que de plusieurs autres personnalités.

Le ministre de la Fonction publique reçoit les ambassadeurs saoudien...



Le ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration, M. Seydina Ali Ould Mohamed Khouna, a reçu en audience mardi après-midi, SEM. Huzaa Ibn Dhawi Lemthiri, ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite accrédité en Mauritanie.

L'entrevue, qui s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère, M. Issa Ould Bellal, a été l'occasion de discuter de la coopération entre les deux pays frères et des moyens propres à la renforcer notamment dans les domaines relevant de la mission du département.

... et soudanais



Le ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration, M. Seydina Ali Ould Mohamed Khouna, a reçu en audience mardi après midi SEM. Bilal Ghassamoullah Seddigh, ambassadeur du Soudan accrédité en Mauritanie.

L'entrevue, a été l'occasion de discuter de la coopération entre les

deux pays frères et des moyens propres à la renforcer notamment dans les domaines relevant de la mission du département.

L'audience s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère, M. Issa Ould Bellal et du conseiller juridique au ministère M. Khaled Ould Cheikhna.

Le ministre de l'Emploi reçoit l'ambassadeur du Soudan



Le ministre de l'Emploi, de la Formation professionnelle et des TIC, M. Dia Moctar Malal, a reçu en audience, mardi matin au à Nouakchott, SEM. Bilal Ghassamoullah Seddigh, ambassadeur du Soudan en Mauritanie.

L'entrevue a porté sur les relations de coopération existant entre les deux pays et les moyens permettant de les renforcer davantage, en particulier dans le domaine de compétence du département de l'Emploi.

ACTUALITE

Le ministre de l'Education nationale reçoit une délégation de la Fondation qatarie "El Ghidhaa Wa Nour"



Abdel Aziz Ben Abderrahmane Al Thani.

L'entrevue a été l'occasion d'aborder les opportunités de coopération entre la Mauritanie et cette fondation dans le domaine de l'Education en particulier dans le cadre de l'initiative lancée par cette ONG à travers l'appui à l'enseignement des enfants en offrant la nourriture à leurs familles. L'audience s'est déroulée en présence de la secrétaire générale du ministère, Mme Khadijetou Mint Ahmed Ould Doua, et de la directrice des stratégies, de la programmation et de la planification, Mme Oum Selemetou Mint Cheikh

Le ministre de l'Education nationale, M. Isselmou Ould Sid El Moktar, a reçu mercredi à Nouakchott une dé-

légation de la Fondation qatarie "El Ghidhaa Wa Nour" conduite par son superviseur général Cheikh, Dr.

Revue à mi-parcours du Projet d'Appui au secteur de l'Enseignement de base

Les travaux de l'atelier sur la revue à mi-parcours du projet d'appui au secteur de l'Enseignement de base, organisé par la direction des Projets Education-Formation, ont débuté mardi à Nouakchott.

Cette revue vise à évaluer l'état d'avancement de l'exécution du projet, à discuter les défis qui entravent la réalisation de tous les objectifs escomptés et à étudier les moyens permettant de les surmonter.

Ouvrant les travaux de cet atelier, le secrétaire général du ministère de l'Economie et des Finances, M. Mohamed Ould Ahmed Aida, a souligné l'importance de cet atelier qui permettra d'évaluer la faisabilité de ce projet pour combler les lacunes observées au cours de la phase précédente.

Il a, par la suite, indiqué que le système scolaire représente pour un tel projet une locomotive d'avant-garde, car l'éducation constitue, à la fois, la clé et le garant du développement. C'est à travers l'éducation que l'on développe la conscience civique et les valeurs de fraternité et de citoyenneté. L'éducation est aussi l'arme redoutable pour vaincre l'ignorance, la violence et l'extrémisme. C'est également par le biais de l'école que l'on parvient à promou-



voir l'éducation sanitaire et environnementale, à développer l'économie, à favoriser la mobilité sociale et à cultiver l'espoir, a-t-il ajouté. Le secrétaire général a souligné, dans ce sens que le gouvernement mauritanien accorde une attention particulière au secteur de l'éducation afin de lutter contre l'analphabétisme, la pauvreté et le sous-développement, garantir la stabilité et promouvoir un développement global, intégré et durable. Il a aussi noté que l'Etat a mis en place un deuxième plan décennal pour le développement du système éducatif (PNDSE) pour la période 2011-2020 pour l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation, le développement d'un accès

élargi au niveau de la base du système et l'amélioration de la gestion et la gouvernance du secteur. Il a enfin remercié le groupe des partenaires internationaux, en particulier le Partenariat Mondial pour l'Education, pour l'appui qu'ils ne cessent d'apporter à la mise en œuvre du PNDSE.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence de la secrétaire générale du ministère de l'Education nationale, Mme Khadijetou Mint Doua, du directeur des Projets Education-Formation, M. Ahmedou Kane et des responsables des départements de l'Economie et des Finances et de l'Education nationale.

Inauguration d'un Centre d'Echanges à Distance pour la Promotion de l'Accès universel aux Services de Base



Un Centre d'Echanges à Distance pour la Promotion de l'Accès universel aux Services de Base en partenariat avec l'Agence Internationale de l'Energie Nucléaire, a été inauguré mardi à Nouakchott.

Le secrétaire général du ministre de l'Emploi, de la Formation professionnelle et des NTIC, M. Mohamed Ould Haiba, a indiqué, au nom du ministre, à la cérémonie d'inauguration, que le centre contribuera dans

l'utilisation intensive et optimale des nouvelles technologies, devenues indispensables à tout développement inclusif et à toute croissance économique. Il a rappelé les importantes avancées réalisées dans le domaine des NTIC, conformément aux orientations du Président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz. Ce centre constitue un nouveau jalon permettant de renforcer les acquis réalisés, de multiplier

la formation, d'améliorer les expériences nationales et les échanges de données et d'idées à travers le monde, au service du développement et du bien-être des citoyens, a-t-il dit. Le directeur général de l'Agence nationale de Promotion de l'Accès universel aux Services de Base, M. Sidi Mohamed Ould Maadh, a inscrit la création du centre précité dans le cadre du renforcement des capacités nationales en matière d'utilisation des NTIC, afin d'atteindre les objectifs escomptés notamment dans les domaines éducatif, sanitaire, environnemental et alimentaire. Il a rappelé également les réalisations accomplies par l'agence au profit de centaines de localités dont des villages enclavés, dans le domaine des services de base tels que l'accès à l'eau potable, à l'électricité, etc.

La cérémonie d'inauguration s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines ainsi que de hauts responsables de l'Etat.

La ministre de l'Elevage reçoit l'ambassadeur saoudien



La ministre de l'Elevage, Mme Vatma Vall Mint Soueinea a reçu en audience, mardi à Nouakchott, SEM. Houzaa Ben Dhawi Lemtiri, ambassadeur du Royaume frère d'Arabie Saoudite en Mauritanie.

La rencontre a porté sur les relations de coopération existant entre les deux pays frères et les moyens susceptibles de les renforcer, notamment dans le domaine de l'élevage

Le ministre de la Culture reçoit l'ambassadeur d'Espagne



Le ministre de la Culture et de l'Artisanat, porte parole officiel du gouvernement Dr. Mohamed Lemine Ould Cheikh a reçu en audience SEM. Antonio Torres Dulce Ruiz, ambassadeur d'Espagne accrédité en Mauritanie.

L'entrevue a permis d'aborder les questions de la coopération entre les deux pays et les moyens susceptibles de les renforcer dans les domaines relevant du champ de compétences du département de la Culture et de l'Artisanat.

La ministre secrétaire générale du gouvernement reçoit l'ambassadeur du Soudan



La ministre secrétaire générale du Gouvernement, Mme Zeinebou Mint Ely Salem a reçu en audience, mardi à Nouakchott, SEM. Bellal Ghesmalla, ambassadeur de la République du Soudan en Mauritanie.

La rencontre a porté sur les relations de coopération existant entre la Mauritanie et la République sœur du Soudan et les moyens susceptibles de les développer.

ANNONCES

SOMELEC
Cellule Chargée des Marchés
Commission des Marchés d'Investissements
Procès-verbal N°28/CMI/2016 du 20/05/2016
(Extrait)



L'an deux mille seize et le vingt mai, s'est tenue au siège de la Somelec, sur convocation de son Président, **Mr Mohamed Salem AHMED**, Directeur Général une réunion de la Commission des Marchés d'Investissements pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

	Ouverture des offres financières relatives au projet de Développement du Système Electrique de la Zone Est pour les lots 2,3 et 4 : Réseaux Electriques MT/BT.
--	--

	Ouverture des offres financières relatives au projet de Développement du Système Electrique de la Zone Est pour les lots 2,3 et 4 : Réseaux Electriques MT/BT.
--	--

La Commission a procédé en séance publique à l'ouverture des offres financières des soumissionnaires pour les trois lots du projet précité (Lots 2,3 et 4 : Réseaux Electriques MT/BT). La situation des offres ainsi ouvertes se présente comme suit :

Pour le lot 2:

Soumissionnaires	Nombre de copies	Montant	Rabais	Observations
Groupement Médicables /ESB/SGEE	Six + une VE*	528 532 452 UM et 3 826 000,32 Euros		
Groupement Electotadart/Sofa/Geniservices	Six + une VE*	650 567 200 UM et 5 696 165,52 Euros	3%	

Pour le lot 4:

Soumissionnaires	Nombre de copies	Montant	Rabais	Observations
Groupement Médicables /ESB/SGEE	Six + une VE*	522 950 974 UM et 2 835 012,55 Euros		
Groupement Electotadart/Sofa/Geniservices	Six + une VE*	754 102 420 UM et 5 867 824,52 Euros		

Pour le lot 3:

Soumissionnaires	Nombre de copies	Montant	Rabais	Observations
Jaguar Eversee Limited	Six + une VE*	9 394 717 Euros	10,20 %	
Groupement Electotadart/Sofa/Geniservices	Six + une VE*	788 809 820 UM et 8 018 618,72 Euros	2,5%	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 13 h aux jour, mois et an que dessus.

Président :	Le Rapporteur:
Mohamed Salem AHMED	Sidi Mohamed BEDY

*Version Electronique

SOMELEC
Cellule Chargée des Marchés
Commission des Marchés d'Investissements
Procès-verbal N°24/CMI/2016 du 27/04/2016
(Extrait)



L'an deux mille seize et le vingt sept avril, s'est tenue au siège de la Somelec, sur convocation de son Président, **Mr Mohamed Salem AHMED**, Directeur Général une réunion de la Commission des Marchés d'Investissements pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

	Examen et approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à l'étude, la conception, le génie civil, les fournitures, le montage et la mise en service des équipements du poste source 15/33 kV de Kaédi.
--	---

Après délibérations, la commission a pris la décision suivante :

Décision:

« La Commission approuve le rapport d'évaluation présenté. Elle déclare adjudicataire provisoire l'entreprise Geniservices, soumissionnaire le moins disant et dont l'offre technique a été jugée substantiellement conforme au DAO, pour un montant de 277 318 427 MRO et un délai d'exécution des travaux de 10 mois »
--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 13 h aux jour, mois et an que dessus.

Le Président	Le Rapporteur
Mohamed Salem AHMED	Sidi Mohamed BEDY

ANNONCES

Appel à candidature pour le recrutement d'un Commandant pour le Port Autonome de Nouadhibou (PAN)

Le Port Autonome de Nouadhibou (PAN) lance le présent appel pour la sélection d'un officier supérieur de la marine marchande ou l'équivalent de la marine nationale qui sera chargé d'assurer le poste de Commandant du Port.

Cet appel est ouvert également aux officiers du PAN satisfaisant aux qualifications ci-dessous énumérées. A égalité entre un candidat interne et un candidat externe, le candidat interne sera sélectionné.

Description du Poste

Le candidat devra être un officier supérieur de la Marine Marchande ou l'équivalent de la Marine Nationale.

Ses missions se résument en ce qui suit :

- organisation du trafic portuaire ;
- gestion de la sécurité et sûreté de toute la zone portuaire ;
- protection des ouvrages portuaires ;
- protection de l'environnement ;
- exploitation portuaire ;
- police portuaire.

Qualifications exigées

Le candidat devra :

- être de Nationalité Mauritanienne ;
- être âgé de 45 ans au plus ;
- être titulaire de l'un des diplômes suivants ou équivalents :
 - Capitaine au Long cours ;
 - Capitaine de 1ère classe de la navigation maritime ;

Nota : l'obtention du brevet constitue un atout.

- Avoir une expérience professionnelle de 4 ans au minimum de navigation, de préférence à bord de bateaux de commerce, ou avoir occupé le poste du commandant (ou commandant adjoint) dans un port ;

- avoir un bon niveau en anglais et de préférence en anglais maritime ;
- maîtriser l'outil informatique et être à l'aise avec les NTIC ;
- avoir de la rigueur, le sens de l'organisation, esprit d'initiative et d'écoute et pouvoir diriger une équipe ;

Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre:

- une lettre de motivation manuscrite ;
- un CV daté et signé ;
- Une copie de la carte nationale d'identification ou du passeport en cours de validité ;
- un certificat d'aptitude physique ;
- une copie légalisée des diplômes ;
- un certificat de casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- 4 photos d'identité récentes ;
- des attestations d'emploi ou indication de l'adresse et les coordonnées téléphoniques du ou des employeurs précédents ;
- l'adresse et les coordonnées téléphoniques du candidat.

Dépôt de dossiers et date limite

Le dossier de candidature devra être déposé sous pli fermé portant la mention "Candidature au poste de Commandant du Port Autonome de Nouadhibou" au secrétariat de la Direction Générale du Port Autonome de Nouadhibou.

La date limite de réception des candidatures est fixée au vendredi 10 juin 2016 à 11 heures 00 mn TU.

Le Directeur Général
Ahmedou Ould Hademine Ould Jelvonne

Appel à candidatures pour le recrutement de deux élèves-pilotes maritimes pour le compte du Port Autonome de Nouadhibou (PAN)

Le Port Autonome de Nouadhibou (PAN) lance le présent appel pour la sélection de deux candidats à la formation de pilote maritime.

Cet appel est ouvert également aux officiers du PAN satisfaisant aux qualifications ci-dessous énumérées. A égalité entre un candidat interne et un candidat externe, le candidat interne sera sélectionné.

Qualifications requises

Le candidat devra :

- Etre de nationalité mauritanienne,
- être âgé au 1er juin 2016 de 40 ans au plus,
- être détenteur d'un brevet de capitaine de la marine marchande ou d'un brevet de lieutenant au long cours ou d'un brevet de capitaine de pêche
- Justifier de entre 48 mois (pour les candidats âgés de moins de 35 ans) et 60 mois (pour les candidats âgés de plus de 35 ans) de navigation effective,
- être apte physiquement.

Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre:

- Un extrait d'acte de naissance,
- Un certificat de nationalité,
- Une copie de la carte d'identité nationale,
- Un certificat de casier judiciaire datant de moins de trois mois,
- Un certificat d'aptitude physique,
- Des copies des brevets enregistrés au niveau de la Marine Marchande,
- Une attestation de navigation,
- Un CV daté et signé,
- Une lettre de motivation manuscrite,
- Une demande manuscrite avec l'adresse complète du candidat,
- 4 photos d'identité récentes.

Dépôt de dossiers et date limite

Le dossier de candidature devra être déposé sous pli fermé portant la mention "Candidature à la formation de pilote maritime pour le Port Autonome de Nouadhibou" au secrétariat de la Direction Générale du Port Autonome de Nouadhibou.

La date limite de réception des candidatures est fixée au vendredi 10 juin 2016 à 11 heures 00 mn TU.

Le Directeur Général
Ahmedou Ould Hademine Ould Jelvonne

Appel à candidature pour le recrutement d'un Directeur de l'Exploitation pour le Port Autonome de Nouadhibou (PAN)

Le Port Autonome de Nouadhibou (PAN) lance un appel à candidature (interne et externe) pour le recrutement d'un cadre supérieur pour la gestion des activités d'exploitation de ses infrastructures à Nouadhibou.

Les candidats doivent être de nationalité mauritanienne et doivent satisfaire aux critères suivants :

- Expérience requise : de 10 à 15 ans dans le domaine des activités maritimes et portuaires dont 5 ans dans un poste de commandement.
- Age maximum : 50 ans au plus au 31.12.2016.
- Diplôme demandé : BAC + 5 en gestion portuaire, transport maritime ou discipline similaire.
- La maîtrise du Français, de l'Anglais et de l'outil informatique est obligatoire.
- Des connaissances en gestion des matières dangereuses (IMDG Code) sont un atout.

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature sera composé des pièces suivantes :

- Un curriculum vitae (CV) daté et signé, retraçant le parcours du candidat.
- Une lettre de motivation manuscrite avec les coordonnées exactes et complètes du candidat.
- Une copie certifiée du diplôme demandé.
- Une copie des attestations et certificats de travail.
- Une copie de la carte nationale d'identification ou du passeport, en cours de validité.
- Quatre photos d'identité récentes.

Dépôt des dossiers :

Les éléments du dossier doivent être mis sous plis fermés et portant la mention «**candidat au poste de Directeur d'Exploitation du Port Autonome de Nouadhibou**» ; ils doivent être déposés au Secrétariat de la Direction Générale du Port Autonome de Nouadhibou.

La date limite de réception des dossiers est fixée au vendredi 10 juin 2016 à 11h00mn TU.

Procédures de recrutement :

Le Port procédera à la sélection des dossiers admissibles. Seuls les candidats retenus seront contactés pour subir un entretien d'évaluation.

Le Port se réserve le droit de ne pas restituer les dossiers des candidats non retenus.

Le Directeur Général
Ahmedou Ould Hademine Ould Jelvonne

Football/ CAN 2017/ Mourabitounes en Espagne

Le stage se poursuit dans de bonnes conditions

L'équipe nationale de Mauritanie se trouve en Espagne à Barcelone depuis le 20 mai 2016 où elle poursuit sa préparation de dix jours avant le match retour contre le Cameroun comptant pour la 5ème journée des éliminatoires de la CAN 2017. Au cours du stage, les Mourabitounes affronteront sur place le Gabon en match amical le 28 mai. Le peuple mauritanien attend avec impatience le match du 3 juin contre le Cameroun et croit très fort aux chances des Mourabitounes qui comptent 7 points contre 8 aux Camerounais (8 pts), leader de la poule M.



En restant dans la logique qui veut qu'on ne change pas une équipe qui gagne, Corentin Martins a rappelé le même groupe qui a évolué devant la Gambie. Restant sur sa logique de

discipline de groupe, il n'a pas fait appel à Adama Ba. Le seul changement est le retour en sélection du jeune Ahmed Ahmedou (Three Bridges FC/Angleterre).

Source : Cafonline.com

CAF: Le Vita Club de Kinshasa disqualifié

Le Caire, le 24 Mai 2016. La Commission d'organisation des compétitions interclubs de la Confédération Africaine de Football a étudié, lors de sa réunion tenue ce 24 mai 2016 au Caire, la plainte du Stade Malien de Bamako (Mali) concernant la non-éligibilité supposée du joueur Idrissa Traoré, utilisé durant les matches préliminaires de la Ligue des Champions Orange par l'AS Vita Club de Kinshasa (RD Congo). Idrissa Traoré évoluait au sein du club malien au cours de l'année 2015. Et, sous les couleurs du Stade Malien, le Jury Disciplinaire de la CAF avait suspendu ledit joueur pour quatre (4) matches. Le joueur avait purgé un seul match et était sur le coup des trois (3) matches de sus-

pension restants. Les Articles 114.1 & 114.2 du Code Disciplinaire de la CAF traitent du report des Suspensions de Matches aux compétitions suivantes.

Cependant, l'AS Vita a aligné le joueur durant le tour préliminaire de la Ligue des Champions Orange contre Mafunzo du Zanzibar en février 2016.

En application des articles 9 et 10 du Chapitre VII des règlements de la Ligue des Champions Orange de la CAF sur les mesures disciplinaires, la Commission d'organisation des compétitions interclubs a décidé de disqualifier l'AS Vita de Kinshasa de la Ligue des Champions Orange 2016, et de repêcher Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud), le dernier

club contre lequel AS VITA CLUB a joué avant sa qualification pour la phase de groupe.

Les chapitres 9 et 10 du chapitre VII des règlements stipulent notamment que : «9 le décompte des sanctions demeure de la responsabilité des clubs qui assumeront toute infraction aux règlements.

10. Toute équipe qui aura commis une fraude sur l'identité d'un joueur ou qui aura utilisé un joueur suspendu ou non qualifié aura match perdu par pénalité et sera définitivement éliminée de la compétition dès que les faits invoqués seront établis par la Commission interclubs de la CAF.

Football/Mali

Cheick Kéita, la nouvelle recrue de Giresse

Le sélectionneur du Mali, Alain Giresse a fait souffler le chaud et le froid sur son groupe avec l'intégration d'un joueur binational, Cheick Kéita, pour affronter le Nigeria en amical vendredi 27 mai à Rouen et le Soudan du Sud en éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations « Gabon 2017 ».



La présence de Cheick Kéita est la seule surprise parmi les 23 joueurs du Mali retenus pour affronter le Soudan du Sud, le 4 juin prochain dans le cadre de la 5e et avant-dernière journée des éliminatoires de la CN 2017.

Né en France, Cheick Kéita, 20 ans, a disputé 28 matches cette saison sous le maillot de Vertus Entella en Série B italienne.

Le choix de Giresse s'est opéré sur certaines qualités que possède Cheick Kéita. « C'est un joueur qui a beaucoup de vitesse et qui évolue au poste de latéral gauche. Une qua-

lité qui manque généralement à des défenseurs qui évoluent latéral ou au centre. C'est un poste où nous avons des faiblesses. C'est un bon joueur qui pourra combler les attentes même si c'est sa première convocation », a commenté le sélectionneur Alain Giresse, en s'exprimant sur sa recrue.

Le technicien français justifie encore son choix en ces termes : « parmi les joueurs que j'ai retenus pour le

match amical de Rouen mais aussi pour le Soudan du Sud, il y a un binational, un dossier que je préfère travailler sur la durée et la qualité ». Al'instar de Cheick Kéita, selon Giresse, le dossier des binationaux connaît des avancées pour d'autres. « Ils vont être concernés. Nous avons des réactions et même des confirmations à venir. C'est avec plaisir et une grande joie qu'ils vont venir pour les stages et autres matches futurs », a insisté Alain Giresse.

Le natif de Paris, formé à Monaco, est l'auteur d'une très belle saison avec Virtus Entella, 8è de la Série B en Italie avec 64 points. Appelé pour pallier l'absence de Youssouf Koné, blessé, Cheick Kéita a disputé 30 matches dont 29 titularisations. « On va faire connaissance avec lui, j'espère qu'il pourra se fondre dans le groupe et il saisira sa chance avec nous », a confié Alain Giresse.

Le Jeudi Littéraire



D'un texte à l'autre :
La légende du Wagadu vue par Sia Yatabéré de Moussa Diagana et Et Le Ciel a oublié de pleuvoir de Beyrouk. Histoires parallèles et destins croisés.

Du croisement des structures au parallélisme des personnages

Le roman de Beyrouk est structuré sous la forme d'un acte principal subdivisé en différents tableaux où chaque chapitre prend le nom d'un des personnages de l'œuvre : chapitre 1 : p. 9 à 22 (Mahmoud) ; chapitre 2 : p. 23 à 34 (Lolla) ; chapitre 3 : p. 35 à 46 (Bechir) ; chapitre 4 : p. 47 à 58 (Mahmoud) ; chapitre 5 : p. 59 à 68 (Lolla) ; chapitre 6 : p. 69 à 80 (Lolla) ; chapitre 7 : p. 81 à 92 (Mahmoud) ; chapitre 9 : p. 93 à 100 (Lolla) ; chapitre 10 : p. 101 à 112 (Bechir) ; chapitre 11 : p. 113 à 120 (Lolla) et chapitre 12 : p. 121 à 125 (Moulaye). La Légende du Wagadu, comprend, quant à elle, 3 actes de deux scènes chacun, avec en ouverture un prologue et en clausule un épilogue. En dépit de cette apparente proximité, tant du nombre des parties, 8 contre 11 qu'aux titres – chez Moussa Diagana aussi – chaque scène prend le nom d'un personnage de la pièce, il demeure toujours un problème théorique et difficile à comparer des personnages de roman et de théâtre. Dans les normes classiques, ils restent très distincts, le personnage du théâtre est plutôt dans le domaine du faire, du dire et s'accomplit généralement dans une représentation scénique. Celui du roman est plutôt des écrits en prose. Il est évident qu'aujourd'hui ces distinctions ont tendance à s'effacer pour n'être que des « êtres de papiers à prendre en compte comme des créatures d'auteur ». Toujours est-il que le statut du personnage, à quel que genre qu'il appartienne, reste une question qui a toujours préoccupé les chercheurs en littérature si bien que Philippe Hamon écrit : « ... que le personnage soit de roman, d'épopée, de théâtre, de poème, le problème des modalités de son analyse et de son statut constitue l'un des points de " fixation " traditionnel de la critique (ancienne et nouvelle) et de toute la théorie de la littérature. Autour de ce lieu stratégique, la rhétorique classique enregistre comme unités autonomes (non tropes) des "figures" ou des genres comme le portrait, le blason, l'allégorie, la prosopopée, l'éthopée etc., sans d'ailleurs les distinguer ou les définir avec précision ».

Les personnages dans Et le Ciel a oublié de pleuvoir et la Légende du Wagadu n'échappent pas à cette situation. Mais le plus fascinant c'est de voir, au-delà de leur trame et de leur thématique principale, le parallélisme, la convergence et la complémentarité des personnages de ces deux œuvres mauritaniennes tant par leur statut social, que sémiologique ou sémantique. Dans l'un et l'autre texte, il y a un dirigeant, celui qui incarne l'ordre mais surtout la survie et la prospérité : Kaya Maghan, l'empereur du Wagadu dans la Légende et Béchir, le chef de la tribu des Oulad Ayatt dans et le Ciel. Tous chefs qu'ils sont, ils ne sont en réalité que d'apparents autocrates, des jouets entre les mains d'autres forces. Kaya Maghan est manipulé par les prêtres de la forêt sacrée, qui sous couvert d'un dieu qui n'existe pas, vont jusqu'à lui imposer de sacrifices rituels au prix du sang. L'empereur est conscient d'être instrumentalisé, il en souffre, mais il pense que c'est le prix à payer pour préserver et son territoire et son règne, malgré la souffrance qu'il endure dans son for intérieur ; c'est ce qu'il confie à l'emblématique fou Kerfa :

« Ce quotidien ne sera plus et tu dois oublier ce temps. Nous devons forger ensemble une nouvelle éternité. Celle qui donnera un sens à nos actes, à nos nuits d'impatience et à l'angoisse de nos réveils. Je sais... que le soleil du Dieu-serpent sombre lentement dans l'océan de nos misères. Je suis berger aussi, Kerfa, et, prévoyant la tempête, je veux rassembler en hâte nos troupes pour un autre soleil, d'autres pâturages, des sacrifices moins sanglants. »

Bechir ne semble pas penser différemment en acceptant de se soumettre à l'autorité centrale qui foule aux pieds pourtant son pouvoir coutumier et son autorité traditionnelle :

« Ces dunes blanches, je ne m'arrêterai pas de le dire, nous appartenent à nous seuls, nous y avons planté nos plus anciennes vérités, nous y avons dressé les épieux qui soutiennent nos tentes, nous y avons pendant des siècles fait paître nos bêtes, nous y avons guerroyé, nous y avons enfanté, nous y avons cultivé nos coutumes, nos traditions ! Et ces coutumes, ces traditions, cet ordre-là nous appartenent aussi. Personne n'a le droit de nous les arracher !

C'est vrai : un ordre s'est établi qui ne vient pas de nous. Des hommes plus puissants que nous sont venus s'installer sur nos terres. Ils sont, dit-il, les représentants de l'Etat (...) J'ai su jusqu'ici résister aux rafales de ce vent, j'ai puisé dans les réserves du passé, j'ai usé des ruses du présent, j'ai applaudi, j'ai souri, j'ai parfois insulté, j'ai serré les mains et agité les bras, j'ai discourté, j'ai félicité, j'ai dépensé mes biens, j'ai vendu mon âme chaque matin. J'ai utilisé tous les subterfuges, pour que Leguelb reste Leguelb... »

A travers ces deux extraits, il est loisible de constater tout le poids psychologique qui accable les monarques, mais aussi tout le cynisme qui est le leur pour ménager les différentes "forces agissantes" aux intérêts opposés. C'est là qu'apparaissent les prémices de réflexions sur le pouvoir auxquelles Diagana et Beyrouk souhaiteraient sensibiliser le lecteur. La grandeur de tout régime n'est-elle pas en fin de compte de se faire violence afin de pouvoir s'adapter aux situations que le contexte politique ou social exige.

Dr. M'bouh Seta DIAGANA
Faculté des Lettres, Université de Nouakchott